



Masque Transparent à usage
non sanitaire



OPERATION MASQUES TRANSPARENTS



Introduction

- A la demande d'Olivier Veran et d'Adrien Taquet, la Cnaf va financer 3 masques transparents pour chaque professionnel de crèches, de micro-crèches et de MAM
- Cette opération vise à initier le mouvement d'équipement par les employeurs
- En tout, ce sont 500 000 masques transparents qui vont être livrés dans plus de 20 000 structures partout en France
- Cette opération est réalisée avec l'aide de Chronopost qui prend en charge gracieusement la livraison des masques

Quelle entreprise fabrique les masques ?



- Le fournisseur de masques qui a été retenu est **APF Entreprises**

Depuis 2008, les entreprises adaptées (EA*) et les établissements et service d'aide par le travail (ESAT*) d'APF France handicap se sont réunis sous le nom d'APF Entreprises formant le 1er réseau national du secteur adapté et protégé avec plus de quatre mille salariés et usagers dont 90% en situation de handicap.

Une quarantaine d'Esat ou d'entreprises adaptées confectionneront les masques et 3 Esat d'Ile-de-France conditionneront les colis.

Quelles sont les caractéristiques des masques ?



➤ **Le masque est conforme aux normes en vigueur et lavable 20 fois**

Le modèle référencé est un masque inclusif à élastiques, conforme aux normes en vigueur, certifié par la Dga et lavable 20 fois. Il offre les mêmes garanties qu'un **masque grand public de catégorie I**.

Les masques comportent les logo de la branche Famille (logo arbre de vie) et de APF.

Chaque colis contiendra 50% de taille M et 50% de taille L (sauf dans les colis avec moins de 7 masques)

ATTENTION : les professionnels qui doivent porter un masque chirurgical (personnes vulnérables) ne peuvent pas le remplacer par le masque transparent.

Le prochain guide ministériel de consignes sanitaires contiendra une annexe relative à l'usage des masques transparents.

Est-ce que les assistants maternels à domicile pourront bénéficier de cette opération ?



➤ NON

Cette opération concerne seulement les crèches, les micro-crèches et les maisons d'assistants maternels. En effet, seuls les professionnels exerçant dans ces structures collectives ont l'obligation de porter le masque en présence des enfants.

Les assistants maternels qui exercent à domicile ne sont pas concernés car ils ne sont pas soumis au port du masque obligatoire lors de l'accueil des enfants à leur domicile.

Combien de masques seront livrés aux structures ?



- **Les structures recevront un nombre de masques équivalent au nombre de places agréées.**

Afin de ne pas retarder l'opération et dans la mesure où il s'agit d'un amorçage, nous avons fait une estimation du nombre de masques à livrer dans chaque structure en retenant l'hypothèse d'un professionnel pour trois places.

Exemple :

- une crèche de 36 places recevra 36 masques transparents.
- Une Mam de 8 places recevra 8 masques.

A noter : Les structures déclarant moins de 5 places recevront systématiquement 6 masques.

Quels sont les informations sur l'étiquette de livraison des colis ?



- **Un nom : celui de la structure** (crèche, MC Paje ou Mam)
- **Une adresse : celle de la structure. ATTENTION** : Pour environ 300 structures, faute de leur adresse, nous avons communiqué l'adresse de la Caf ;
- **Un mail : celui de la structure. ATTENTION** : lorsque nous ne disposons pas du mail de la structure, nous avons mis celui de la Caf (transmis dans le questionnaire) ;
- **Un téléphone : faute de disposer des n° de tél des structures, nous avons mis systématiquement le n° de téléphone de la Caf** (transmis dans le questionnaire).

Comment va s'effectuer la livraison ? (1)



- **Dans la très grande majorité des cas, les structures seront livrées directement et seront en contact direct par mail avec Chronopost**

Dans la grande majorité des cas, les structures seront livrées directement par Chronopost sur la base du fichier d'adresses des crèches, MC Paje et Mam (fichier Sphinx des aides exceptionnelles).

Les structures bénéficieront du service « Predict » de Chronopost ce qui leur permettra d'être notifiées la veille par email de l'arrivée de leur colis et d'agir sur la livraison (reprogrammer, changer l'adresse, livraison en point relai, etc).

S'agissant des structures pour lesquelles nous n'avons pas pu transmettre d'adresse mail à Chronopost, nous avons indiqué le mail de la Caf. La Caf recevra le mail notifiant l'arrivée du colis et devra le transférer à la structure.

Comment va s'effectuer la livraison ? (2)



➤ Dans de rares cas, le colis arrivera directement à la Caf

Pour certaines structures (environ 300), nous ne disposons que du nom de la crèche, de son département et du nombre de places agréées.

Dans ce cas, nous avons indiqué l'adresse de la Caf pour la livraison. Le colis sera donc préparé au nom de la crèche et livré à la Caf. Celle-ci le transmettra ensuite à la structure.

ATTENTION : si Chronopost n'est pas parvenu à livrer le colis et à replanifier une plage de livraison, Chronopost déposera le colis en point relais.

ATTENTION : Pour faire l'attestation de service rendu (qui sera signée par la Cnaf), toutes les structures devront nous indiquer qu'elles ont reçu les masques. Une question supplémentaire sera ajoutée dans le questionnaire Sphinx.

A quelle date aura lieu la livraison des masques?



- **Les livraisons auront lieu entre le 7 décembre et le 24 décembre 2020**

Les livraisons devraient s'effectuer entre le 7 et le 24 décembre. Nous avons en effet souhaité que les structures puissent recevoir les masques avant de fermer pour les fêtes. Si certaines expéditions prennent du retard, les structures concernées seront livrées la semaine du 4 janvier.

L'opération sera-t-elle renouvelée ?



➤ **NON**

Cette opération s'inscrit uniquement dans une démarche d'amorçage pour initier le mouvement par les employeurs.